



## **AMERIQUE/PEROU - L'avortement thérapeutique ne sauve pas la vie mais la supprime**

Lima (Agence Fides) – L'Eglise catholique au Pérou a réaffirmé récemment que l'avortement thérapeutique, légalisé par le droit positif local lorsque la vie de la mère est en danger, « ne sauve pas mais tue ». Pour cette raison, le gouvernement ne doit pas l'approuver. « Les avortements thérapeutiques ne sauvent pas la vie – affirme le communiqué de la Conférence épiscopale du Pérou (CEP) parvenu à l'Agence Fides qui invite le Ministère de la Santé, chargé d'élaborer un protocole permettant l'avortement à « se préoccuper des vrais problèmes de la santé publique et à ne pas modifier la protection constitutionnelle de la personne à partir de sa conception ».

Dans le pays, l'avortement thérapeutique est légal depuis 90 ans mais, selon les autorités, à cause de l'absence de protocole médical, les femmes qui le demandent ne peuvent y accéder. En mars, le Ministre de la Santé péruvien a annoncé que le gouvernement devrait approuver d'ici juin « le guide technique réglementant l'avortement thérapeutique ». A ce propos, la Conférence épiscopale a déclaré que « l'approbation du protocole ne constituerait pas une mesure en faveur des conditions de santé des péruviens mais servirait à favoriser les organisations promouvant le phénomène, dont l'objectif est d'approuver le protocole de manière à pouvoir par la suite pratiquer tout autre type d'avortement, comme cela est déjà le cas dans les autres pays ».

En outre, la CEP rappelle que deux hôpitaux de Lima, considérés comme des centres d'excellence en matière de grossesses et d'accouchements difficiles, signalent que, depuis 2010, aucun avortement prévu dans ce protocole n'a été effectué. « Grâce aux progrès de la médecine, il n'existe aucune pathologie qui ne puisse être soignée par un traitement permettant un résultat satisfaisant pour la vie de l'enfant à naître et de la mère » souligne la Conférence épiscopale. (AP) (Agence Fides 26/04/2014)